

Règlement de prestation de service du Jardin canin

Entre les soussignés :

LE JARDIN CANIN
Mathilde GAYOT
715 route de Blacé, Marsangues sud
69830 Saint Georges de Reneins

Dénommée « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » ci-après.

Et,

Dénommée « le client » ci-après.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » exerce une activité de garde collective à la journée pour les chiens. Ce service a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 18h. Les week-ends et les jours fériés, le parc est fermé. Le client a souhaité avoir recours aux services de « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* ». A cet effet, « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » a adressé son tarif au client, qui l'a accepté.

Dans les circonstances, le prestataire et le client se sont rapprochés pour conclure le présent contrat de prestation de services afin de définir et convenir des modalités.

Article 1 - Désignation des prestations

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » propose à ses clients un service de garde à la journée pour les chiens dans un parc entièrement clôturé et sécurisé. « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » est diplômée, déclarée, assurée et possède un vétérinaire sanitaire en cas de problème. « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » ne propose pas de garde la nuit. « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » Ne récupère pas le chien chez les clients ni le ramène. « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » ne travaille pas les week-ends et les jours fériés.

Article 2 - Détails et tarif des prestations

La durée de garde (à la journée) des prestations exécutées ainsi que les tarifs sont mentionnés sur le présent contrat de garde d'animaux à domicile. Les tarifs s'entendent nets en euros (TVA non applicable - article 293 B du CGI).

Différents forfaits sont disponibles :

- Le forfait **simple** à la demie-journée de 8h à 12h ou de 14h à 18h : 18€. +10€ par chien supplémentaire de la même famille.
- Le forfait **confort** à la journée : arrivée entre 8h et 10h et retour entre 16h30 et 18h : 32€. +15€ par chien supplémentaire de la même famille.
- Le forfait **pratique** : pass de 10 entrées à la demie-journée de 8h à 12h ou de 14h à 18h : 150€. +90€ par chien supplémentaire de la même famille.
- Le forfait **bien-être** : pass de 10 entrées à la journée : arrivée entre 8h et 10h et retour entre 16h30 et 18h. 300€. +140€ par chien supplémentaire de la même famille.
- Le forfait **paradis** : accès illimité au parc à la demie journée pendant 1 mois (selon les horaires d'ouverture), de 8h à 12h ou de 14h à 18h : 286€ + 180€ par chien supplémentaire de la même famille.
- Le forfait **premium** : accès illimité au parc pendant 1 mois (selon les horaires d'ouverture), arrivée entre 8h et 10h et retour entre 16h30 et 18h : 548€ + 260€ par chien supplémentaire de la même famille.

Le montant total à régler se compose du prix de base plus d'éventuelles options payantes, comme le souhait de récupérer son chien propre et lavé après la journée à la garderie : 8€ par chien.

Il n'y a aucun frais de gestion ni de dossier.

Le propriétaire s'engage à être ponctuel sur les horaires de restitution de l'animal. Si ce n'est le cas, sera due une indemnité de 10€ par heure commencée.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » Ne proposera pas de repas en journée pour les chiens. Le chien devra être nourris par le propriétaire avant et/ou après la journée à la garderie.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » Ne fournira pas le collier et/ou le harnais du chien. L'animal doit avoir une médaille avec votre numéro de téléphone lisible.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » Fournit les longes pour les promenades.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » fournit les gamelles, les jeux, les couvertures ou paniers pour les temps calmes sauf si le propriétaire du chien tient à laisser le matériel du chien pour dormir. Si celui-ci a été abimé par le chien, « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » ne sera pas responsable.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » refuse le chien s'il est agressif avec ses congénères ou présente des signes d'agressivité.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » refuse le chien s'il est agressif ou présente des signes d'agressivité envers les humains.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » refuse les chiennes en chaleurs.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » n'accepte pas les chiens de catégorie 1 et 2.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » refuse le chien présentant des symptômes quelconques pouvant contaminer les autres chiens.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » refuse le chien qui passe sa journée à aboyer.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » refuse le chien qui harcèle ses congénères.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » refuse le chien qui détruit les clôtures et ayant pour seul but de se sauver.

Le client est en droit de refuser que son chien aille se promener. Son chien sera alors laissé seul dans un parc.

Article 3 - Contrat et facturation

La journée d'essai est **obligatoire** et est au prix de 32€. Elle s'effectue sur le lieu de la garderie. Elle permet de voir comment se comporte l'animal au sein d'une meute, d'établir un premier contact avec le chien et facilite ainsi les gardes à venir.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » se réserve le droit de refuser une garde sans avoir à en donner les raisons.

Lors de la journée d'essai, le client se verra remettre le document-contrat et le document-questionnaire en format papier ou électronique (disponible sur le site), remplis et signés ainsi qu'une photocopie du carnet de santé et de la carte d'identification à l'ICAD.

Le contrat prendra effet le jour même de la signature des deux parties.

Pour une garde à la journée ou à la demie journée, le règlement doit être fait le jour même en espèces, par virement bancaire ou par chèque.

Pour les formules, le paiement est à réaliser au début ou à la fin du premier jour de garde.

En cas d'annulation, prévenir au moins 24h en avance. Si la prestation a déjà été réglée, elle ne sera pas remboursée.

Article 4 - Responsabilités

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » ne peut être tenu responsable de tous dommages causés par l'animal dans l'habitation ou son lieu de vie pendant la période de garde, ni même à un tiers et à ses biens.

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » ne peut être tenu responsable en cas de fugue d'un animal ayant accès à l'extérieur ou ayant dégradé les clôtures du domicile ou le chien est pour la journée. (Les clôtures sont aux normes de sécurité, 2 mètres de hauteur).

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » s'engage à respecter scrupuleusement le détail des prestations et à veiller au bien-être de l'animal.

A savoir, une ou deux balades dans la journée, un temps calme : le chien a besoin de dormir car la surstimulation est très mauvaise. Atelier piscine (suivant la météo), jeux, mastication (si le propriétaire donne son accord), et tout autre activité contribuant au bien être du chien.

Toutefois, « Mathilde GAYOT - Le jardin canin » ne pourra être tenu responsable en cas de maladie, de problème (tels qu'une boiterie, un coup de chaud, une plaie nécessitant des points, une blessure, une chirurgie, une morsure), ou de décès accidentel pendant la journée de garde.

En cas de problème ou maladie de l'animal, « Mathilde GAYOT - Le jardin canin » contacte immédiatement le propriétaire de l'animal pour l'en avertir.

Si besoin, et avec l'accord du client, l'animal sera conduit chez la vétérinaire de la responsable du jardin canin à la clinique vétérinaire de Saint Georges de Reneins.

Si le client n'est pas joignable et que la situation est urgente, il autorise « Mathilde GAYOT - Le jardin canin » à prendre les mesures nécessaires pour contacter le vétérinaire le plus proche. Les frais de déplacement – à savoir 0.40 euros/kilomètre supplémentaire - et les frais vétérinaires (visite, intervention et médicaments) sont à la charge du client.

Le client s'engage à informer « Mathilde GAYOT - Le jardin canin » de l'état de santé de son animal à la signature du contrat lors de la journée d'essai.

« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » s'engage à ne pas transmettre les coordonnées de ses clients à un tiers.

Ces données seront conservées par la société uniquement dans un but de gestion des contrats et pourront être communiqués à la Direction Départementale de la Protection de la Population sur sa demande.

Ces données sont recueillies informatiquement et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions de la loi n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à « *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* » ou par mail à lejardincanin69@gmail.com

« Mathilde GAYOT - Le jardin canin » déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (ABEILLE ASSURANCE) couvrant ainsi votre chien dans le cadre de ses activités au sein de la garderie canine mais également lors des promenades à l'extérieur du jardin canin.

Fait à Saint Georges de Reneins, le / / en deux exemplaires.

LE JARDIN CANIN
Mathilde GAYOT
« *Mathilde GAYOT - Le jardin canin* »

Le client.
« le client »